



Du menhir ... au château

www.malvesenminervois.fr

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

Lundi, Mardi et

Jeudi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**

LE MOT DU MAIRE

Le 10 avril 2017, le conseil municipal a adopté le budget 2017. Malgré les fortes contraintes financières il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 1 066 247,00€.

Dépenses:

Charges à caractères général	312 170.00 €
Charges de personnel	333 950.00 €
Autres charges de gestion courantes	86 279.00 €
Charges financières	21 500.00 €
Charges exceptionnelles	9 300.00 €
Dépenses imprévues	32 000.00 €
Virement à la section d'investissement	253 838.00 €
Opérations d'ordre	17 210.00 €

Recettes:

Atténuation de charges	50 000.00 €
Produits des services	39 000.00 €
Impôts et taxes	375 502.00 €
Dotations et participations	194 327.00 €
Autres produits gestion	16 300.00 €
Résultat reporté	391 118.00 €

Les dépenses engagées sont indispensables au fonctionnement de la commune: services administratif, technique et scolaire; soutien aux associations.

Les recettes ont diminué de 25 000 € sur les quatres dernières années en raison de la baisse des dotations de l'État.

Malgré ces contraintes et grâce aux économies réalisées nous avons décidé de poursuivre l'investissement dans les domaines relevant de nos compétences:

- voirie
- éclairage public (remplacement des lampes en LED en vue de diminuer la consommation d'énergie)
- rénovation du foyer
- provision pour l'extension de l'école
- protection incendie (mise en place de baches de réserves d'eau)

Il convient de préciser que les dépenses relatives au fonctionnement des écoles font l'objet d'une répartition au prorata du nombre d'enfants entre les communes de Bagnoles et Villarzel Cabardès.

Concernant les dépenses d'investissement, des financements sont systématiquement recherchés auprès des partenaires institutionnels: État, Conseil Départemental, Région.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU adopté par le conseil municipal le 27 février 2017 est applicable depuis le 1er avril 2017. Il n'a fait l'objet d'aucun recours dans les deux mois suivants la décision du conseil municipal.

Ce nouveau document d'urbanisme intègre la loi ALUR du 24/03/2014 qui modifie notamment les règles de constructibilité.

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**



N° 56 Mai 2017

INTERNET

Suite à des problèmes d'hébergement de son site internet, la mairie a été contrainte d'en changer d'adresse. Vous pouvez le consulter dès à présent:

www.malvesenminervois.fr

ELECTIONS LEGISLATIVES

Premier tour: dimanche 11 juin 2017

Second tour: dimanche 17 juin 2017

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h dans les locaux de la Mairie, 1 avenue d'Occitanie

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Les tournées de ramassage des ordures ménagères sont organisées de la manière suivante:

- Mercredi matin pour les ordures ménagères (bac gris)
- Vendredi matin pour le tri sélectif (sacs jaunes)

Or, des encombrants et des déchets verts sont régulièrement déposés sur les lieux de collecte de verre et cartons. Nous vous rappelons que tout dépôt sur les aires de tri ou la voirie est interdit.

De même, il convient de ne pas laisser de bac ou sac à ordures dehors entre deux collectes et veiller à ne les sortir qu'au maximum la veille au soir.

Pour maintenir les rues du village en état de propreté, nous vous remercions de bien vouloir veiller au respect de ces préconisations.

NOUVELLES MODALITES DE DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE

Depuis le 7 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que les passeports biométriques. Ainsi, chaque usager doit désormais effectuer une demande de titre d'identité dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil (voir liste sur site internet) et non plus dans sa commune de résidence.

ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU BRULAGE DES DECHETS VERTS

En vertu d'un arrêté préfectoral du 7/10/13, compte tenu de la proximité de la déchetterie de Bagnoles, il n'est plus autorisé de brûler les déchets verts à l'air libre, ceux-ci doivent être amenés en déchetterie.

LOTISSEMENT ALARIC PYRENEES

Nous avons été interpellés de manière anonyme par un habitant du lotissement Alaric-Pyrénées au sujet de l'entretien du « Parc enfants ». Nous tenons à préciser que l'aire de jeux n'est pas la propriété de la commune mais de la société FDI Promotion, porteur du projet immobilier. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès de cet organisme afin d'obtenir la remise en état de l'aire de jeux.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

En raison de travaux d'adaptation aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilités Réduites, réalisés par la société ALOGÉA, l'Agence Postale sera fermée :

- du 17/07/2017 au 12/08/2017.

INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes sur le site www.carcassonne-agglo.fr
Toutes les personnes concernées doivent **s'inscrire impérativement avant le 31/07/2017.**